

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 07 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 juin à 20 h05

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle municipal en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Pascal Peurois, Alicia Plouhinec, Olivier Simon, Céline Thomas.

Secrétaire : Alicia PLOUHINEC

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 12 avril 2021, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° Salle Communale : révision de la tarification aux personnes de droits privés pour l'exercice 2022

2° Investissement 2021 : Validation du Devis pour l'aire de jeux

3° Travaux 2021 : Demande de subvention pour l'aire de jeux

4° RGPD : Renouvellement de la convention

5° Budget commune : Décision modificative n°1

6° Budget assainissement : Décision des durées d'amortissements

7° Budget assainissement : Décision modificative n°1

8° Questions diverses :

- ☞ Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour
- ☞ Projet d'arrêté bruit de voisinage
- ☞ Téléphone mobile : dispositif de couverture ciblée
- ☞ Elections départementales et régionales : permanences / organisations.
- ☞ Recensement de la population 2022 : du 20 janvier au 19 février
- ☞ Ménage salle communale, devis à valider
- ☞ Prochain conseil municipal le lundi 6 septembre 2021 à 20h00



Objet n°2021_06_1: Salle communale : révision de la tarification aux personnes de droit privé – exercice 2022

Monsieur le Maire

- ☞ rappelle la délibération du 08 juin 2020 – objet n°2020_06_07,
- ☞ propose au conseil municipal de modifier la tarification aux locations privées pour l'exercice 2022. Les tarifs sont donc reportés comme suit :

Manifestations	Habitants d'Arbrissel		Habitants extérieurs à Arbrissel	
	Tarifs été	Tarifs hiver avec chauffage	Tarifs été	Tarifs hiver avec chauffage
Journée complète (lundi au jeudi)	175 €	210€	240 €	290 €
Week-end	220 €	260 €	300 €	352 €
Réunion-Vin d'honneur	55 €	60 €	90 €	100 €

Les locations à la Saint Sylvestre seront facturées au tarif week-end.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve la tarification des locations de la salle communale aux personnes de droit privé – exercice 2022,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021_06_02 : Investissement 2021 – validation du devis aire de jeux

Monsieur le Maire :

Suite au débat d'orientation budgétaire du 2 novembre 2020, nous avons proposé différents investissements à réaliser sur l'année 2021. Monsieur le maire a consulté diverses entreprises afin d'avoir des devis pour les investissements suivants : réfection de l'aire de jeux. Monsieur le maire présente un devis à l'ensemble des conseillers

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ☞ De solliciter la Société AGORESPACE SAS, 334 rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL-ANNEL. Conformément au devis, le montant des travaux s'élève à 29 900.00 € HT, soit 35 880.00 € TTC,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021_06_03 : La Roche aux Fées Communauté : demande de subvention au titre de « bien vivre partout en Bretagne » – réfection des jeux extérieurs

Monsieur le Maire :

☞ rappelle :

- la délibération du 07 juin 2021 – objet n°2021_06_02
- les modalités d’attribution et les conditions d’éligibilité,

☞ propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Roche aux Fées Communauté une subvention au titre de « bien vivre partout en Bretagne » aux fins du financement des travaux de réfection de l’aire de jeux devenue vétuste et dangereuse.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ décide de solliciter auprès de la Roche aux Fées Communauté une subvention au titre de « bien vivre partout en Bretagne » aux fins du financement des travaux de réfection de l’aire de jeux devenue vétuste et dangereuse.

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021_06_04 : adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d’Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée l’obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d’un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l’organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d’Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l’objet d’une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d’adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu’il convient d’approuver.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 qui impose à tous les organismes publics la désignation d’un Délégué à la Protection des Données (DPD).*

- ☞ APPROUVE la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- ☞ APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- ☞ AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.



Objet 2021 06 05 : Budget commune, Décision Modificative n°1 :

Après l'examen des budgets de la commune pour 2021, une erreur d'affectation de résultat est ressortie. Afin d'équilibrer les comptes nous devons passer la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement : +3 188.00€

Compte 001 : -34 812.00€

Compte 21 : + 23 000.00€

Compte 21 : + 15 000.00€

Recettes d'investissement : +3 188.00€

Compte 001 : + 20 004.73€

Compte 021 : -32 004.73€

Compte 1068 : +15 188.00€

Dépenses de Fonctionnement :

Compte 023 : - 32 004.73€

Compte 022 : + 5 000.00€

Compte 60633 : +1 000.00€

Compte 615231 : +26 004.73€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve la décision modificative n°1 pour le budget 2021 de la commune
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet 2021 06 06 : Budget assainissement, Amortissements :

La pratique de l'amortissement des immobilisations et des subventions est obligatoire. Elle cadre l'amortissement de ces biens et des subventions dans des durées différentes selon la nature des biens. Monsieur le Maire expose les grandes lignes et indique au conseil les durées qui pourraient être retenues.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ Fixe les durées suivantes par catégories de biens amortissables relatives aux travaux d'assainissement collectif ainsi que la durée identique pour l'amortissement des subventions :

Réseaux – Canalisations : 60 ans
Lagunes : 30 ans

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



2021 06 07 : Budget assainissement, Décision Modificative n°1

Après l'examen des comptes des budgets assainissement par Monsieur CREACH, les amortissements sont à modifier pour le budget assainissement. Il y a un équilibrage de trésorerie de 38.72€ à effectuer entre l'investissement et le fonctionnement. Nous devons donc passer un Décision Modificative que je vous présente pour équilibrer les budgets.

En fonctionnement

Débit - compte virement section : 023	Montant : - 38,72€
Débit – compte : 6811 chapitre 042	Montant : + 38,72 €

En investissement

Crédit - compte :28158- chapitre 040	Montant : + 38,72 €
Crédit – compte virement section : 021	Montant :- 38,72 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ approuve la décision modificative n°1 pour le budget 2021 de l'assainissement
☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021 06 07 : Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour
- Projet d'arrêté bruit de voisinage : modification des horaires
- Téléphone mobile : dispositif de couverture ciblée, rendez-vous mardi 08/06/2021
- Elections départementales et régionales : permanences / organisations.
- Recensement de la population 2022 : du 20 janvier au 19 février 2022
- Ménage salle communale, devis validé avec AXEO PRO Service Vitré pour un ménage annuel
- Prochain conseil municipal le lundi 6 septembre 2021 à 20h00
- Fin du conseil 21h24

Le secrétaire,
A. PLOUHINEC

Le Président,
Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

V. BERTIN

A. BEUSQUART

G. FROC

J. GINGUENÉ

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

P. PEUROIS

O. SIMON

C. THOMAS